AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°24

29 Octobre 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL ~~70 F~~ 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Nous avons déjà indiqué les traitements conseillés en automne contre les Tavelures (Pommier et Poirier), les Bactérioses (Poirier, Cerisier et Pêcher), la Sésie (Pommier), etc ...

Voici quelques autres interventions pouvant également se justifier sur diverses espèces fruitières durant la période de défoliation ou juste après.

SUR POMMIER : Dans les zones de production les plus humides (vallées alpines notamment),on peut observer parfois, bien que rarement et localisés à des vergers quelque peu négligés, des chancres à Nectria; ceux-ci devront être supprimés au sécateur .Après cette opération un traitement cuprique à raison de 500 g de cuivre métal par hectolitre devra être réalisé dès la chute du premier tiers des feuilles .

Ce traitement sur Pommier permettra également un complément de lutte contre les maladies de conservation des fruits dont les sources de contamination se situent sur l'arbre (Gloeosporium et Trichoseptoria surtout) .

SUR PECHER (éventuellement AMANDIER) : Un traitement cuprique d'assurance contre la Cloque pourra être réalisé dès la fin de la chute des feuilles, sur les variétés les plus sensibles à la dose de 500 g de cuivre métal par hectolitre .

En cas de mauvaus aoûtement des bois, on remplacera le cuivre par un des fongicides de synthèse suivants (en grammes de M.A./hl) :

captafol	(Difosan, Orthodifolatan)	120 g .
captane	(nombreuses spécialités)	250 g .
ferbame	(Ferbamate, Sépifer)	175 g .
thirame	(nombreuses spécialités)	175 g .
zirame	(nombreuses spécialités)	175 g .

Ce traitement d'automne n'est que le complément de celui à effectuer en prédébourrement en 1982 .Il est également valable contre le Corynéum .

Contre la Bactériose du Pêcher et le Chancre à Fusicoccum amygdali sévissant surtout dans le Sud de l'Ardèche et de la Drôme, poursuivre les traitements comme indiqué dans notre précédent Bulletin Technique .

SUR POIRIER : L'intervention conseillée dans notre dernier Bulletin contre les adultes de Psylle peut être effectuée en vergers très infestés dès que possible . Choisir alors de préférence un jour chaud et utiliser l'une des pyréthrines de synthèse mentionnées dans notre précédent Bulletin .

SUR ABRICOTIER et AMANDIER : Un traitement cuprique (250 g de cuivre métal par hectolitre) appliqué à la chute des feuilles préviendra les attaques de Corynéum (maladie criblée) .

SUR CERISIER : Ce traitement au cuivre pourra être nécessaire dans les régions humides si celui déjà recommandé contre la Bactériose n'a pas été exécuté .Il sera valable également contre le Gnomonia et le Corynéum .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

SUR FIGUIER : Après la chute des feuilles, si l'on observe sur les rameaux la présence de jeunes boucliers de la cochenille Céroplaste, on pourra intervenir par traitement copieux à base d'oléoparathion (nombreuses spécialités).

SUR OLIVIER :

1°) - Contre la Mouche de l'olive : Il est inutile de poursuivre la protection dans les oliveraies traitées jusqu'à maintenant selon nos conseils .

Il est rappelé qu'aucun traitement ne doit intervenir à moins de 21 jours de la récolte .

2°) - Contre le Cycloconium ("oeil de paon"), la Fumagine ou la Cercosporiose : Un traitement cuprique à raison de 250 g de cuivre métal par hectolitre est à effectuer dans les situations favorables à ces maladies pour éviter les infections qui se produisent à la faveur des pluies d'automne .

De même sur tous les oliviers présentant de la Fumagine, même très faiblement, cette application la combattra efficacement .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

AIL - La protection contre la Pourriture blanche sera assurée par un traitement des caïeux avant plantation, par enrobage de ceux-ci avec un des produits suivants :

iprodione (Rovral) 150 g M.A./quintal de caïeux .
vinchlozoline (Ronilan) 150 g M.A./quintal de caïeux .

On mélangera à sec les caïeux et la quantité de poudre fongicide puis on ajoutera environ un litre d'eau par quintal de caïeux pour assurer une bonne adhérence de la poudre .Enfin les caïeux seront séchés à l'ombre puis plantés dès que possible .

POIREAU - Le vol est terminé .Il est inutile de renouveler la protection .

MALADIE DES SALADES - Pour avoir le maximum de chances que les salades présentent des quantités de résidus inférieures aux tolérances admises, le dernier traitement doit impérativement se situer :

- 3 semaines avant récolte (cultures de plein air - Septembre à Octobre)
- 4 semaines avant récolte (cultures sous abri) .

V I G N E

MILDIOU - L'ensemble de la région a été l'objet d'une forte attaque de Mildiou tardif suite aux pluies de fin d'été .Cette attaque est passée inaperçue de la majorité des viticulteurs .Elle sera néfaste à l'aoûtement des bois .Elle est souvent la conséquence d'une absence de protection vers la mi-Août alors qu'il est recommandé d'effectuer un traitement avec une bouillie bordelaise .

Dans les feuilles atteintes un grand nombre d'oeufs d'hiver s'est formé, ce qui risque d'aggraver l'importance des foyers primaires l'année prochaine .Il faudra donc être particulièrement attentif au moment de leur apparition probable si les conditions climatiques sont favorables au Mildiou .

NOUS DEMANDONS A NOS ABONNES DE NE RENOUVELER LEUR ABONNEMENT QU'A PARTIR DU 1er JANVIER 1982 SEULEMENT .POUR 1982 LE MONTANT EN EST PORTE A 85 FRANCS .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA